



Chers membres,

La continuité de nos cours de karaté pour cette saison 2020-2021 ne peut s'assurer qu'en adhérant aux mesures de protections et aux règles de conduite qui intègrent tant les directives de l'OFSP (que vous trouverez sur le site : [www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus](http://www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus) ), celles des écoles, celles des salles de sport et celles permettant la pratique du karaté dans les meilleures conditions de sécurité. Merci de bien vouloir les lire en entier et les suivre attentivement. Nous vous remercions d'avance de votre coopération.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer et nous vous en informerons lorsque tel est le cas. Veuillez ainsi régulièrement consulter le site [www.gojuryu-karate-club.ch](http://www.gojuryu-karate-club.ch) qui sera régulièrement mis à jour.

### **I. Mesures de protection en vigueur.**

L'arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 26 février 2021 (art. 15) limite mais autorise les entraînements :

- D'enfants et d'adolescents nés en 2001 ou après, y compris les compétitions sans public.
- De sportifs de compétition qui détiennent un passeport de performance national ou régional de Swiss Olympic (Swiss Olympic Card) ou qui font partie d'un cadre national d'une fédération sportive nationale s'entraînant à titre individuel, mais en groupes d'au maximum 15 personnes.
- Un espace sera installé à l'extérieur du CSSM, sous la tonnelle en face du restaurant (en cas de mauvais temps sous l'esplanade patinoire) pour permettre un premier accueil spécifique à chaque club et ainsi limiter le nombre de personnes dans le hall d'entrée du bâtiment omnisports.
- Nouveaux membres : L'accueil devra se faire dans le foyer de la salle de karaté. Le chemin d'accès et de sortie se fera depuis la porte se situant la plus proche du restaurant. Le port du masque sera obligatoire pour les personnes accompagnant des enfants et/ou restant dans le foyer durant le cours.
- Seuls les participants à l'activité sportive ont le droit d'accéder aux vestiaires. Les vestiaires sont ouverts 15 minutes avant et 15 minutes après le début et la fin des cours. En dehors de ces heures, les vestiaires sont fermés à clef.
- L'attente des enfants en fin de séance devra se faire à l'extérieur du bâtiment.

### **II. Principes de précaution**

L'OFSP a édicté des principes à suivre dès le 6 juin 2020 qui ont été complétés par l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2021, que chaque section s'engage à transmettre à ses membres :

#### **II.1. Ne pas présenter de symptômes**

Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux entraînements. Les sportifs et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, contacter leur médecin et suivre ses instructions.

---

## **II.2. Port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour circuler dans l'établissement pour les pratiquants de plus de 12 ans. Notre section n'en distribue pas.

## **II.3. Garder ses distances**

Lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, lors des discussions dans le cadre de l'entraînement, après l'entraînement et lors du trajet retour, il faudra dans la mesure du possible garder une distance de 2 mètres.

## **II.4. Se laver soigneusement les mains**

Avant et après l'entraînement. Le lavage des mains joue un rôle clé en matière d'hygiène : il est donc important de se les laver régulièrement avec du savon pour se protéger. Avant et après l'entraînement tous les participants de laveront les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition par le club ou le sien.

## **II.5. Établir des listes de présence**

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, nous avons établi des listes de présence pour des séances avec des groupes fixes. Les personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées peuvent ainsi être placées en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

## **II.6. Désigner une personne responsable**

Quiconque planifie et réalise un entraînement doit désigner une personne responsable du respect des conditions cadres en vigueur. Nous avons défini un responsable COVID de notre section, chaque moniteur se portera garant de la mise à jour des listes de présence de leurs cours.

- Responsable COVID-19 de la Section GROTTES : Edon DURAKU

## **III. Règles complémentaires concernant les entraînements**

En plus des conditions cadres de l'OFSP, et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2021, les mesures suivantes seront appliquées :

### **III.1. Avant l'entraînement**

- Le port du masque est obligatoire pour circuler dans l'établissement, à l'exception des enfants de moins de 12 ans.
- Les enfants viennent en tenue ou se changent dans les vestiaires attribués. Les changements de vêtements dans le hall d'entrée ou les WC ne seront pas autorisés. Les élèves de dirigeront vers le dojo avec leurs chaussures ou pantoufles au pied. Ils les enlèvent à l'intérieur de la salle.
- Les poignées de portes sont nettoyées, le responsable du cours s'assure que les tatamis soient propres et désinfectés.
- En suivant les recommandations de l'OFSP pour l'organisation des entraînements de sport de contact, l'entraînement est conçu de manière à ne réunir que des groupes fixes.
- Les pratiquants doivent venir avec leur propre matériel (gourdes ou bouteilles d'eau comprises)
- Les pratiquants sont tenus de se nettoyer soigneusement les mains avant la pratique avec du gel hydroalcoolique mis à disposition par notre section.

### **III.2. Pendant l'entraînement**

- Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique sportive.

- Pour les enfants et les adolescents nés en 2001 ou après, pas de restriction d'activité.
- En groupes d'au maximum de 15 personnes pour les sportifs de compétition qui détiennent un passeport de performance national ou régional de Swiss Olympic (Swiss Olympic Card) ou qui font partie d'un cadre national d'une fédération sportive nationale.

### III.3. Après l'entraînement

- Les pratiquants sont tenus de se nettoyer soigneusement les mains et toute partie du corps susceptible de transmettre le virus.
- L'équipement est précautionneusement désinfecté par la personne responsable du cours.
- Le cours se termine suffisamment tôt afin d'éviter toute rencontre entre participants successif.
- Les pratiquants sont tenus de quitter les lieux dans les 5 minutes qui suivent la fin du cours. Le port du masque est obligatoire, à l'exception des enfants de moins de 12 ans.


Nous restons à votre disposition, et sommes toujours prêts à vous répondre par mail, téléphone, avant ou après les cours si vous deviez avoir des questions. En espérant vous voir toujours nombreux et en pleine forme, recevez nos chaleureuses salutations.


L'équipe GKC


**La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus** 24.02.2021


**Assouplissements à partir du 1 er mars dans toute la Suisse:**


**Réouverture:**

 Tous les magasins

 Musées et salles de lecture des bibliothèques et des archives


 Lieux de loisirs en extérieur

 Installations sportives en extérieur



**Rassemblements en extérieur:**  
max. 15 personnes


Rencontres privées, rassemblements dans l'espace public et activités sportives et culturelles




**Sport et culture: vastes assouplissements pour les moins de 20 ans**


2001 et plus jeunes


**Mesures toujours en vigueur:**


 Rencontres privées à l'intérieur: max. 5 personnes


 **Fermeture:**


- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Établissements culturels (intérieur)
- Installations sportives (intérieur)
- Lieux de loisirs (intérieur)


 Interdiction des manifestations


 Télétravail obligatoire

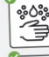
 Port du masque: obligation étendue


 Règles pour les domaines skiables


 Enseignement à distance dans les hautes écoles


 Chant: seulement en famille (exception: moins de 20 ans)


 Réduire les contacts

 Respecter les règles d'hygiène des mains

 Porter un masque

 Respecter les distances

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra  
Swiss Confederation

 Bundesrat  
Consiglio federale  
Consiglio federale  
Cunsegl federal  
Federal Council